



DECISION MUNICIPALE N° 024/04/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l’alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l’attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Vu l’état général de la dégradation du revêtement synthétique du Stade municipal François Coulomb mis en place en 2007, et de la nécessité de remplacer les matériaux de remplissage à base de caoutchouc noir ;

Considérant que la Région Sud propose aux communes un dispositif d’accompagnement financier pour les travaux d’équipements sportifs ;

Considérant que la Commune envisage de procéder à la rénovation du stade François Coulomb, afin de répondre aux besoins des administrés, des établissements scolaires et des associations utilisatrices, dans le cadre d’une démarche environnementale et sanitaire ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de la Région Sud, une demande de subvention pour la rénovation du Stade François Coulomb pour un montant de 50.000 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux.....	520.000,00 €	DETR.....	104.000,00 €
Etudes.....	18.000,00 €	Subvention Conseil Régional.....	50.000,00 €
		Subvention Conseil Départemental.....	240.000,00 €
		Fonds d’aide au football amateur..	30.000,00 €
		Fonds propres.....	114.000,00 €
TOTAL HT :	538.000,00 €	TOTAL HT :	538.000,00 €

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l’exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 2 mai 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB